

DELIBERATION N° 54/ 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 4 décembre 2008

Subventions – exercice 2008

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte les demandes de subvention, pour un montant global de 206 780,58 euros au titre de l'exercice 2008, selon la répartition suivante :

I. Au titre du fonctionnement général :	170.000,00€	
- Ecole française de Sarajevo (Bosnie)		30.000,00€
- Ecole internationale française de Bali (Indonésie)		40.000,00€
- Institut Saint Dominique de Rome (Italie)		40.000,00€
- Collège Carmel Saint Joseph-Mechref de Damour (Liban)		30.000,00€
- Ecole française Théodore Chassériau de Las Terranas (République Dominicaine)		15.000,00€
- Ecole Aloys de Kobes (Sénégal)		15.000,00€
II. Au titre des actions pédagogiques pilotes (APP) dans le cadre d'un projet d'établissement, d'un projet-pays ou d'un projet de zone :	23.300,00€	
- Ecole franco-américaine de Rhodes Island (Etats-Unis)		4 800,00€
- Ecole du centre collège Pierre Poivre de Saint Pierre (Ile Maurice)		5.000,00€
- Collèges de France de Tananarive (Madagascar)		13.500,00€
III. Actions formation continue AEFÉ/DGESCO :	4.480,58€	
- Ecole française de Erevan (Arménie)		493,00€
- Collège Pierre Poivre de Saint Pierre (Ile Maurice)		1.103,63€
- Lycée de Ville d'Adonis (Liban)		454,35€
- Collège Notre Dame de Jamhour (Liban)		718,00€
- Collège des Saints Cœur de Sioufi (Liban)		775,45€
- Collège international de Beyrouth (Liban)		480,95€
- Shouf National College de Baakline (Liban)		455,20€
IV. Mission coordination régionale : réseau Argentine, Bolivie, Chili, Pérou et Uruguay :	9.000,00€	

Nombre de votants :

Pour :

15

Contre :

Abstentions :

4.

Nuls :

Fait à Paris, le 4 décembre 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

